

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 15 FÉVRIER 2021

Le conseil de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints siège en séance régulière ce 15^{ième} jour de février deux mille vingt et un par visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence :

Monsieur	Réjean Gouin	Maire
Monsieur	François Dubeau	Poste #1
Monsieur	Pierre Tardif	Poste #2
Monsieur	Francis Lacelle	Poste #3
Monsieur	Gilles Sénécal	Poste #4
Monsieur	Richard Gilbert	Poste #5

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Assiste également à la séance, par visioconférence, Sébastien Gariépy, directeur général et secrétaire trésorier, ainsi que Claude Benoit, directeur général adjoint. Veuillez noter que Monsieur Louis-David Coutu au poste #6, est absent.

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-074 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui demande au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux, que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

0026-2021

Proposé par : Pierre Tardif

Appuyé par : Gilles Sénécal

Il est résolu que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

Adopté à l'unanimité.

1. Ouverture et constat du quorum

M. Réjean Gouin, maire, déclare l'assemblée ouverte à 19 H 15.

2. Adoption de l'ordre du jour

0027-2021

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Richard Gilbert

QUE le conseil municipal de Saint-Michel-des-Saints adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

3. Période de questions

4. Greffe

4.1. Adoption des procès-verbaux

0028-2021

Proposé par : Richard Gilbert

Appuyé par : Gilles Sénécal

Adoption du procès-verbal de la dernière séance du conseil:

4.1.1. Séance régulière du 18 janvier 2021.

4.1.2. Séance spéciale du 25 janvier 2021.

Adopté à l'unanimité.

4.2. Dépôt du bordereau de correspondance

DATE	DE	À	DESCRIPTION
01-01-2021	Table régionale des organismes communautaires autonomes de Lanaudière	Conseil	Livre « L'action communautaire autonome : transformer la société un geste à la fois »
05-01-2021	Gisèle Lavoie	Direction générale	Demande annulation des intérêts au compte
20-01-2021	Fondation pour la santé du Nord de Lanaudière	Maire	Défi ski Nicoletti
22-01-2021	Réseau biblio	Direction générale	Droit de propriété chute à livres
25-01-2021	Gestion Jessie Inc.	Conseil	Projet commercial, changement de zonage
26-01-2021	André Jobin	Garage municipal	Dommage clôture mitoyenne
29-01-2021	Omer Richard	Conseil	Demande réparation clôture
01-02-2021	Sylvain Rondeau	Direction générale	Offre de services

4.3. Politique de gestion contractuelle – Rapport

Le conseil municipal dépose un rapport indiquant que l'application de la politique de gestion contractuelle n'a soulevé aucune problématique ou situation particulière au cours de l'année 2020.

5. Trésorerie

5.1. APPROBATION DES DÉPENSES :

0029-2021

Proposé par : Richard Gilbert

Appuyé par : Pierre Tardif

D'approuver les déboursés, les salaires, les paiements automatisés et les comptes à payer suivants :

5.1.1. Déboursés	200 930. 24 \$
5.1.2. Salaires	99 238. 65 \$
5.1.3. Paiements automatisés	16 796. 46 \$
5.1.4. Comptes à payer	140 799. 39 \$

Représentés par les chèques # 20637 à # 20686, ainsi que par les dépôts directs # 463 à # 506.

Adopté à l'unanimité.

LISTE DES DÉBOURSÉS EFFECTUÉS DURANT LE MOIS

Période de janvier & février 2021

<u>No chèque</u>	<u>Nom :</u>	<u>Montant</u>
20637	Purolator inc.	17.68 \$
20638	Wex Canada Ltd	801.77 \$
20639	Revenu Québec	17,970.00 \$
20640	Wex Canada Ltd	6,103.83 \$
20641	Le carrefour Canin de Laaudière	189.89 \$
20642	Bell Canada	59.15 \$
20643	Hydro-Québec	1,582.02 \$
20644	Postes Canada	3,726.92 \$
20645	Purolator inc.	61.04 \$
20646	Télus Mobilité	890.73 \$
20647	Hydro-Québec	5,536.92 \$
20648	Mun. St-Jean-de-Matha	975.50 \$
20649	Revenu Québec	345.46 \$
20650	Wex Canada	3,816.13 \$
20651	Fonds des Pensions Alimentaires	299.11 \$
20652	Hydro-Québec	2,309.75 \$
20653	Postes Canada	225.80 \$
20654	Wex Canada	3,062.91 \$
20655	Hydro-Québec	8,409.03 \$
20656	Ministre des Finances	118.00 \$
20657	Wex Canada Ltd	3,344.08 \$
20658	Xerox Canada Ltée	827.86 \$

TOTAL: 60,672.58 \$

LISTE DES DÉPÔTS DIRECTS :

463	Excavation Bellerose inc.	15,560.06 \$
464	Somum	8,947.35 \$
465	Chambre de Commerce (1er vers.)	25,828.03 \$
466	Hétu Jocelyn	488.37 \$
467	Satelcom Internet	239.60 \$
468	Cusson Gaétan	23,175.00 \$
469	Multicom Communication	301.51 \$
470	PG Solutions	1,392.07 \$
471	Saniquip	1,661.39 \$

TOTAL: 77,593.38 \$

DÉBOURSÉS (ACCESD.)

2021-01	Humania	14,271.95 \$
2021-01	Revenu Québec (D.A.S.)	18,852.18 \$
2021-01	Revenu Canada (D.A.S.)	13,602.82 \$
2021-01	Revenu Québec (D.A.S.)	15,937.33 \$
TOTAL :		<u>62,664.28 \$</u>

Salaires	99,238.65 \$
Frais de Banque	156.86 \$
Cotisations (r.e.e.r)	12,061.22 \$
Location véhicule (niveleuse)	4,526.24 \$
Accéo transphère	52.14 \$
Remb. Int. (Chemins)	\$

TOTAL : 116,035.11 \$

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS
LISTE DES DÉBOURSÉS – CONSEIL DU 15 FÉVRIER 2021

<u>No chèque</u>	<u>Nom :</u>	<u>Montant</u>
20659	Bell-Gaz Ltée	723.36 \$
20660	Messer Canada inc.	144.76 \$
20661	Cauca	482.90 \$
20662	Certilab	537.54 \$
20663	Club Motoneige St-Michel-des-Saints	5,000.00 \$
20664	Combeq	436.91 \$
20665	Commission des Loisirs	10,000.00 \$
20666	C.R.S.B.P. Mauricie	17,454.44 \$
20667	Fleetel inc.	37.73 \$
20668	Fonds d'information sur le Territoire	95.00 \$
20669	Garage Gervais inc.	277.99 \$
20670	Garage Tellier & Fils	664.49 \$
20671	Gauthier & Martin inc.	120.72 \$
20672	Les Entreprises JGM inc.	212.60 \$
20673	Les Pneus & Soudures M.B. Enr.	50.31 \$



20674	Louis Lavoie Excavation	1,264.73 \$
20675	Magnor inc.	1,488.36 \$
20676	Municipalité de Saint-Zénon	299.60 \$
20677	Office d'Habitation Matawinie	1,387.00 \$
20678	Pharmacie Jean-Francois Lafrance	90.01 \$
20679	Portes de Garage Lapierre inc.	1,748.20 \$
20680	Techno Diésel inc.	1,927.35 \$
20681	Tenaquip	1,813.54 \$
20682	Veolia Water Technologies Canada	2,672.62 \$
20683	Wolters Kluwer Québec Ltée	179.55 \$
20684	Adf Diésel	2,405.93 \$
20685	Services de cartes Desjardins	235.69 \$
20686	Location Haute-Matawinie	574.81 \$

LISTE DES DÉPÔTS DIRECTS :

472	Aréo-Feu Ltée	108.66 \$
473	Atelier JP inc.	422.08 \$
474	Beauséjour Dominique	165.55 \$
475	Bertrand Pierre Traitement de l'Eau	8,140.06 \$
476	BLR Motorisé inc.	1,554.05 \$
477	Boivin & Gauvin inc.	172.46 \$
478	Buanderie St-Michel	96.56 \$
479	Cegep de Saint-Laurent	3,190.56 \$
480	Chambre de Commerce	50.00 \$
481	Charette Jean-Pierre	244.58 \$
482	Cleartech	1,513.71 \$
483	DRL- Beaudoin	3,425.70 \$
484	E.B.I. Environnement inc.	21,657.69 \$
485	Excavation Bellerose inc.	1,759.12 \$
486	Ferland Colette	5.80 \$
487	Groupe Bei	242.03 \$
488	Harnois Energies inc.	2,069.82 \$
489	Hétu Jocelyn	651.16 \$
490	Kenworth Montréal	784.16 \$
491	Kimiko	3,224.91 \$
492	L'Ass. Des Pompiers	612.00 \$
493	Le Papetier	324.79 \$
494	Loisirs St-Michel inc.	10,000.00 \$
495	M.R.C. de Matawinie	18,930.53 \$
496	MRC de Matawinie (Plage)	1,875.24 \$
497	Pièces d'Auto Joliette inc.	449.19 \$
498	Portes et Fenêtres Yvon Bordeleau	428.70 \$
499	Produits Sany inc.	350.78 \$
500	Rona de la Haute Matawinie	1,466.95 \$
501	Saint-Georges Marie-Eve	118.85 \$
502	Sani Gear inc.	625.18 \$
503	Satelcom Internet	689.85 \$
504	SCFP Section Locale 5261	1,508.85 \$
505	Sylvio Champoux & Fils	1,215.87 \$
506	Thermomax	397.81 \$

GRAND TOTAL DÉBOURSÉS DU CONSEIL :

140,799.39 \$



5.2. Bourassa Sport et Technologie Inc. – Offres de services

0030-2021

CONSIDÉRANT le bon nombre de fissures constatées, sur le revêtement des terrains de tennis, l'automne dernier ;

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu d'accepter l'offre de services de Bourassa sport et technologie Inc., au montant de 3 860 \$ plus taxes, afin d'effectuer les travaux de réparation des fissures, ainsi que le nettoyage de la surface des terrains de tennis.

Adopté à l'unanimité.

5.3. Distribution Cobra – Offre de services

0031-2021

ATTENDU QUE la consommation d'eau potable des usagers de notre réseau d'aqueduc ne répond pas aux standards déterminés par le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MELCC) ;

CONSIDÉRANT QUE le MELCC nous oblige donc à effectuer une recherche de fuites complète sur notre réseau d'aqueduc ;

Proposé par : Richard Gilbert
Appuyé par : Gilles Sénécal

Il est résolu d'accorder le contrat à Distribution Cobra, afin de détecter les fuites probables du réseau d'aqueduc, pour un montant total de 4 995 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

5.4. Office d'Habitation Matawinie – États financiers 2019

0032-2021

CONSIDÉRANT QUE l'Office d'Habitation Matawinie a fait parvenir à la municipalité une copie des états financiers de 2019 ;

Proposé par : François Dubeau
Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu d'acquitter la somme de 1 387 \$ en émettant un chèque à l'ordre de l'Office d'Habitation Matawinie, suite à l'exercice des états financiers de 2019 de l'office municipale d'habitation de Saint-Michel-des-Saints.

Adopté à l'unanimité.

5.5. Nordikeau – Offre de services

0033-2021

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit faire évaluer la faisabilité de la valorisation des boues des étangs entreposées dans des sacs ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit faire appel à un support technique afin de l'accompagner dans cette démarche ;

Proposé par : Gilles Sénécal
Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu de retenir les services de Nordikeau, pour un montant forfaitaire de 2 500 \$ plus taxes, afin d'accompagner et d'aider la municipalité à effectuer la valorisation des boues des étangs entreposées dans des sacs.

Adopté à l'unanimité.

5.6. Traitement de l'eau potable et des eaux usées – Sous-traitance 2021

0034-2021

CONSIDÉRANT QUE la charge de travail en ce qui a trait au traitement de l'eau potable et des eaux usées, dépasse le nombre d'heures hebdomadaires attribué à chacun de nos employés municipaux responsable des usines d'eau potable et des stations d'eaux usées ;

CONSIDÉRANT QUE le suivi des usines d'eau potable et des stations d'eaux usées doit être fait la fin de semaine et qu'il n'y a toujours pas d'employé disponible pour le faire ;

CONSIDÉRANT le remplacement des employés municipaux lors des jours fériés et de leurs vacances annuelles ;

CONSIDÉRANT l'accompagnement de l'employé en formation pour le traitement de l'eau potable et des eaux usées ;

CONSIDÉRANT les deux offres de services suivantes :

- Pierre Bertrand traitement de l'eau – 50 \$/heure
- Nordikeau – 100 \$/heure

Proposé par : Gilles Sénécal
Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu d'accorder le contrat de services à Pierre Bertrand traitement de l'eau, pour un taux horaire de 50 \$/heure plus taxes, en ce qui a trait au traitement de l'eau potable et des eaux usées.

Adopté à l'unanimité.

5.7. Les entreprises JGM Inc. – Atelier mobile

0035-2021

CONSIDÉRANT QUE l'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égout nécessite de l'équipement, des outils et des pièces spécifiques ;

CONSIDÉRANT QUE les réseaux en question font fréquemment l'objet de bris relié à l'âge avancé des installations ;

CONSIDÉRANT QU'un atelier mobile faciliterait considérablement le travail des employés et permettrait une diminution du temps d'opération en lien aux réparations des réseaux d'aqueduc et d'égout ;

Proposé par : Richard Gilbert

Appuyé par : Gilles Sénécal

Il est résolu de faire affaire avec Les entreprises JGM Inc. pour l'achat d'une remorque aménagée en atelier mobile, dédié à l'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égout, pour un montant s'élevant à 28 553.95 \$ plus taxes et d'attribuer la dépense au fond de roulement, remboursable sur une période de 10 ans.

Adopté à l'unanimité

5.8. Magnor – Offre de services

0036-2021

CONSIDÉRANT QU'il faut effectuer le remplacement des médias filtrants de deux filtres à sable vert à la station de traitement de l'eau potable de la rue Granger ;

Proposé par : Francis Lacelle

Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu d'accepter l'offre de services de Magnor, au montant de 23 186.82 \$ plus taxes, pour les travaux à effectuer à la station de traitement de l'eau potable de la rue Granger.

Adopté à l'unanimité.

5.9. Gestion du réseau informatique – Offre de services

0037-2021

CONSIDÉRANT QUE le réseau informatique de la municipalité peut, parfois, faire l'objet de quelques problèmes étant hors des compétences des employés de bureau ;

CONSIDÉRANT QU'il est important pour la municipalité de voir à la bonne gestion des données informatiques et au bon fonctionnement des appareils utilisés ;

CONSIDÉRANT les deux offres de services suivantes ;

- Parro Info développement : 82 \$ / heure pour 30 heures
- Résopro Inc. : 100 \$ / heure pour 30 heures

Proposé par : Richard Gilbert

Appuyé par : Gilles Sénécal

Il est résolu d'accorder le mandat à Parro Info développement pour un total de 2 460 \$ plus taxes, afin de bénéficier de services techniques et de support informatique.

Adopté à l'unanimité.

5.10. Candock rive-sud - Soumission

0038-2021

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement prochain d'une marina par la Société de développement des parcs régionaux de la Matawinie (SDPRM) ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Michel-des-Saints participe au projet en fournissant un quai ;

CONSIDÉRANT QUE ce quai est subventionné, en partie, par le pacte rural ;

Proposé par : Pierre Tardif

Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu d'accepter la soumission de Candock rive-sud pour un l'achat d'un quai en cubes G2 gris, de 289 pieds carrés, pour une somme s'élevant à 21 823.20 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

5.11. Mécanique JECC Ltée – Soumission

0039-2021

CONSIDÉRANT QUE l'unité # 21 (remorque à ordures) doit être réparée ;

Proposé par : Gilles Sénécal

Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu d'accepter la soumission de Mécanique JECC Ltée, pour la réparation de la remorque à ordures, pour une somme de 12 500 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

5.12. Veolia North America – Soumission

0040-2021

CONSIDÉRANT QU'il faut effectuer la vidange des filtres au sable vert à l'usine de traitement de l'eau potable de la rue Granger ;

Proposé par : Francis Lacelle

Appuyé par : Pierre Tardif

Il est résolu de faire affaire avec Veolia North America, afin d'effectuer les travaux s'élevant à 6 500 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

5.13. CARA Organisme de Bassin Versant – Offre de services

0041-2021

CONSIDÉRANT la mise en œuvre du *Plan de lutte contre le myriophylle à épis sur le territoire de la MRC de Matawinie* ;

CONSIDÉRANT QUE l'OBV CARA a pu constater, lors de leur visite le 27 août 2020, la présence du myriophylle dans plusieurs secteurs en tête du réservoir Taureau ;

Proposé par : Francis Lacelle

Appuyé par : Gilles Sénécal

Il est résolu d'accepter l'offre de services de CARA Organisme de Bassin Versant, pour un montant s'élevant à 5 000 \$ plus taxes, prélevé à même le fond de préservation du réservoir Taureau, afin de soutenir la municipalité de Saint-Michel-des-Saints pour mieux documenter la présence du myriophylle à épis dans le réservoir Taureau et en limiter la propagation.

Adopté à l'unanimité.

6. Direction et Ressources humaines

6.1. Agent de liaison NMG – Rapport

6.2. Mécanicien 1 – Embauche

0042-2021

Proposé par : Richard Gilbert

Appuyé par : Gilles Sénécal

Il est résolu que:

- M. Yannick Beaulieu soit embaucher à titre de Mécanicien I à partir du 1^{er} février 2021, à temps plein, avec une période de probation de 480 heures de travail ;
- L'horaire de travail est du lundi au jeudi, de 10h00 à 20h00 (2 pauses non rémunérées de 1 heure pour chaque repas) et le vendredi de 8h00 à 17h00 (1 pause non rémunérée de 1 heure pour le dîner) à 40 heures par semaine ;
- La rémunération soit de 24.46 \$ / heure, soit à 85 % du taux applicable et que le changement de pourcentage se fera à la date d'anniversaire d'embauche;
- Suite à la fin de la période de probation.M. Yannick Beaulieu sera éligible au RÉER collectif et à l'assurance groupe selon les termes et conditions en vigueur.

Adopté à l'unanimité.

7. Urbanisme & Environnement

7.1. Dépôt du rapport mensuel d'émission de permis et certificats.

7.2. Matricule 7881-36-6208 – Demande de dérogation mineure

0043-2021

ATTENDU QUE la demande concerne la création de deux terrains ayant une largeur mesurée le long du chemin public de 49 mètres (160.76 pieds) au lieu de 55 mètres (180.45 pieds), ce qui contrevient à l'article 10.2.1 du règlement de lotissement # 321-1992 ;

CONSIDÉRANT QUE les largeurs manquantes sont mineures (6 mètres (19.69') par terrain) ;

CONSIDÉRANT QUE la superficie de chacun des terrains sera de plus de 6000 mètres carrés (64 583.5 p²) ;

CONSIDÉRANT QUE selon les croquis présentés, il semble que les projets de construction (habitations, bâtiments accessoires et installations septiques) seraient réalisables ;

CONSIDÉRANT QUE les plans d'aménagement des terrains ainsi que l'implantation des habitations devront être réalisés par un arpenteur-géomètres (exigences en lien au PIIA) ;

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu d'accepter la demande de dérogation mineure pour la propriété située au sur le chemin des Cantonniers Sud (matricule 7881-36-6208), conditionnellement à ce qu'aucune autre dérogation mineure soit accordée pour

ces 2 futurs terrains (implantation des bâtiments, non-respect des zones boisées exigées, etc ...), à ce que les zones boisées exigées soient conservées, et à ce que le déboisement déjà effectué dans le passé soit reboisé et revégétalisé pour rendre la situation conforme à la réglementation en vigueur, tel que recommandé par le CCU (02 CCU 2021).

Adopté à l'unanimité.

7.3. Matricule 7664-41-0444 – Demande de dérogation mineures

0044-2021

ATTENDU QUE la demande concerne la construction d'une habitation ayant une superficie de 44.22 m² (476 p²) au lieu de 55 m² (592 p²), et concerne également l'habitation qui aurait une profondeur de 4.27 mètres (14 pieds) au lieu de 6 mètres (19.69 pieds), ce qui contrevient aux articles 6.3.1-1 et 6.2.3-1) du règlement de zonage # 320-1992 ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif en urbanisme ne souhaite pas créer de précédent concernant la superficie minimum exigée pour une habitation ;

CONSIDÉRANT QUE la demande concerne l'installation d'une mini-maison ;

CONSIDÉRANT QUE le projet ne respecte pas la stratégie de développement en lien avec les mini-maisons ;

CONSIDÉRANT QU'il manquerait un agrandissement de 6 pieds de profondeur sur l'habitation pour que la situation soit conforme quant à la profondeur exigée pour une habitation et quant à la superficie exigée ;

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu de refuser la demande de dérogation mineure pour la propriété située sur le 9^e chemin Robillard (matricule 7664-41-0444), tel que recommandé par le CCU (03 CCU 2021).

Adopté à l'unanimité

7.4. Matricule 7667-10-0889 – Demande de désrogation mineure

0045-2021

ATTENDU QUE la demande concerne la construction d'un garage en cours avant, ce qui contrevient à l'article 6.3.2-3) du règlement de zonage # 320-1992 ;

CONSIDÉRANT QUE le garage projeté serait très loin du chemin public (plus de 100 mètres) ;

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement du garage ne causera pas de nuisance au voisinage ;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment sera peu visible du chemin ;



CONSIDÉRANT QUE le projet sera esthétique ;

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu d'accepter la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 7570, ch. Brassard (matricule 7667-10-0889), tel que recommandé par le CCU (04 CCU 2021).

Adopté à l'unanimité

7.5. Matricule 7681-92-2686 – Demande de dérogation mineure

0046-2021

ATTENDU QUE la demande concerne la construction d'un bâtiment accessoire (garage) ayant une superficie d'environ 2200 p² au lieu de 1200 p², ayant une hauteur supérieure à celle de l'habitation (25 pieds au lieu de 22 pieds) et ayant une superficie plus grande que celle de l'habitation (2200 p² au lieu de 1348 p²), ce qui contrevient à l'article 6.3.2-2) du règlement de zonage # 320-1992;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment ne dépassera pas deux fois la superficie de l'habitation, ni deux fois la superficie habituellement autorisée d'un garage ;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment ne nuira pas au voisinage ;

CONSIDÉRANT le style architectural du bâtiment ;

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu d'accepter la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 40, ch. de la Péninsule (matricule 7681-92-2686) conditionnellement à ce que le bâtiment soit considéré comme 2 garages et qu'il ne pourra y avoir un garage supplémentaire, et conditionnellement à ce que les bandes tampons boisées exigées soient respectée, tout comme la rive du milieu humide à proximité, tel que recommandé par le CCU (05 CCU 2021).

Adopté à l'unanimité

7.6. Lot 6075759 - Projet de lotissement d'un chemin

0047-2021

CONSIDÉRANT QUE le projet de chemin sera conforme lorsque les pentes seront retravaillées ;

Proposé par : François Dubeau
Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu d'accepter le projet de lotissement d'un chemin projeté (matricule 8275-73-4938) conditionnellement à ce que la topographie du chemin soit



conforme avant l'émission du permis le lotissement tel que recommandé par le CCU (06 CCU 2021).

Adopté à l'unanimité

7.7. Matricule 7781-74-4723 - Demande de permis d'aménagement de terrain (PIIA, zone Va-4)

0048-2021

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme au règlement sur les PIIA # 400-1998;

Proposé par : Francis Lacelle

Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu d'accepter la demande de permis d'aménagement de terrain (PIIA, zone Va-4) pour la propriété située au 1441, ch. de la Pointe-Fine (matricule 7781-74-4723), tel que recommandé par le CCU (07 CCU 2021).

Adopté à l'unanimité

8. Avis de motion :

9. Adoption des règlements :

10. Loisirs & Parcs :

11. Hygiène du Milieu

11.1. Collecte matières résiduelles et recyclables – Chemins privés

0049-2021

CONSIDÉRANT QUE le nouveau véhicule, effectuant les collectes de matières résiduelles, recyclables et bientôt organiques, rencontre une problématique d'accès à certains chemins privés ;

CONSIDÉRANT QUE dans certains secteurs des parcs à bacs sont aménagés, mais que dans certains autres c'est impossible ;

Proposé par : Pierre Tardif

Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu d'autoriser nos employés municipaux d'hygiène du milieu à demander aux propriétaires, habitant les secteurs ciblés, de bien vouloir apporter leurs poubelles à l'intersection du chemin privé et municipal ou au parc à bacs respectif, afin d'être en mesure d'effectuer les collectes convenablement.

Adopté à l'unanimité

12. Travaux publics

12.1. MTQ - Programme d'aide à la voirie locale

0050-2021

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Michel-des-Saints a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2020 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été Déclarées ;

Proposé par : Richard Gilbert

Appuyé par : Gilles Sénécal

Il est résolu que le conseil de Saint-Michel-des-Saints approuve les dépenses, d'un montant de 89 175, 64 \$, relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles, mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du Ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adopté à l'unanimité

12.2. Chemins à double vocations – Demande d’aide financière 2019-2020

0051-2021

ATTENDU QUE la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

ATTENDU QUE les critères quant à l’aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés ;

ATTENDU QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ou le ministère de l’Énergie et des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la ou les routes locales 1 ou 2 à compenser ;

ATTENDU QUE la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une nouvelle demande de compensation ;

ATTENDU QUE l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd pour 2019-2020 ;

NOM DU OU DES CHEMINS SOLLICITÉS	LONGUEUR À COMPENSER (km)	RESSOURCE TRANSPORTÉE	NOMBRE DE CAMIONS CHARGÉS PAR ANNÉE
Rue Saint-Michel	1.07 km	Bois brut	1 937 chargements
Chemin des Cyprès	12.2 km	Bois brut	1 937 chargements
Chemin St-Ignace Sud	9.46 km	Bois brut	999 chargements
Chemin du lac Taureau	11.45 km	Bois brut	999 chargements
Rue Brassard	1.33 km	Bois brut	999 chargements

Proposé par : Richard Gilbert

Appuyé par : Gilles Sénécal

Il est résolu que la municipalité demande au Ministère des Transports une compensation pour l'entretien du ou des chemins à double vocations susmentionnés, et ce, sur une longueur totale de 35.51 km.

Adopté à l’unanimité

13. Sécurité Publique

14. Administration

14.1. MAMH – Entente de vitalisation

0052-2021

CONSIDÉRANT la proposition du Ministère des Affaires Municipales et de l’Habitation (MAMH) de soutenir les municipalités dévitalisées, en particulier celles dont l’indice de vitalité économique est dans le 5^e quartile du classement national (Q5), par la mise en œuvre d’une entente sectorielle de développement en vitalisation, dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR) volet IV ;

CONSIDÉRANT QU’en Matawinie, les municipalités potentiellement concernées par cette entente sont : Notre-Dame-de-la-Merci, Saint-Damien, Saint-Michel-des-Saints, Saint-Zénon et Sainte-Émélie-de-l’Énergie ;

CONSIDÉRANT la volonté de la MRC de signer cette entente de vitalisation avec le MAMH (résolution CM – CM -01-030-2021) ;

CONSIDÉRANT les termes de l’entente, chacune des 5 municipalités doit signer celle-ci et désigner un représentant qui siègera au comité de vitalisation ;

Proposé par : Richard Gilbert

Appuyé par : Gilles Sénécal

Il est résolu d’autoriser Réjean Gouin, maire et Sébastien Gariépy, directeur général, à signer l’entente de vitalisation pour la municipalité de Saint-Michel-des-Saints et de désigner Réjean Gouin, maire, pour être représentant de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints au comité de vitalisation.

Adopté à l’unanimité

14.2. MFFP – Gestion du cerf de Virginie

0053-2021

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Michel-des-Saints est une destination privilégiée pour les amateurs de cerfs de Virginie ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède un grand territoire identifié par le Ministère de la Faune, des forêts et des parcs (MFFP), comme étant un ravage de cerf et que la population de ces ravages, doit impérativement être maintenu en santé ;

CONSIDÉRANT QUE s’organise présentement un mouvement de masse nommé Unis pour la Faune (UPF) mis de l’avant par des professionnels de la gestion de cheptel de qualité concernant les troupeaux de gros gibiers ;

CONSIDÉRANT QU’une demande d’appui morale est sollicitée aux élus afin de démontrer la position de notre territoire concernant la saine gestion du patrimoine faunique;

CONSIDÉRANT QUE le prélèvement pour la chasse peut se perpétuer à long terme lorsque l'exploitation est faite dans le respect des potentiels et de la capacité de la reproduction de la population ;

CONSIDÉRANT QUE ladite capacité de renouvellement doit être modulée en fonction des facteurs limitants du territoire et des objectifs de population poursuivis;

CONSIDÉRANT QU'en 2017, le Ministère de la Faune, des forêts et des Parcs (MFFP) a mis en place un projet expérimental dans les zones de chasse 6 nord et 6 sud, un territoire de plus de 4000 km carrés instaurant une restriction de récolte d'un mâle de moins de 3 (trois) pointes d'un côté de panache (RTLB) ;

CONSIDÉRANT QU'un sondage réalisé par le ministère de la Faune, des forêts et des Parcs (MFFP) révèle qu'environ 70 % des chasseurs sont favorables à l'introduction de mesures réglementaires interdisant la récolte d'un mal de moins de 3 (trois) pointes d'un côté de panache;

CONSIDÉRANT QUE le bilan de mi-parcours par ledit ministère indique que ladite restriction est très prometteuse sur la population des cerfs pour lesdites zones ;

CONSIDÉRANT QUE les experts et biologistes du ministère ayant travaillé sur ce projet, mentionne entre autres que cette expérimentation de la restriction de la taille des bois chez le cerf de Virginie au Québec aura des résultats positifs sur la qualité de la chasse, la clientèle de chasseur, les populations de cerf et sur le maintien d'une densité biologiquement et socialement acceptable ;

CONSIDÉRANT QUE le plan de gestion actuel sur le cerf de Virginie qui est d'une durée de huit (8) ans (2020-2027) n'est pas adéquat pour une gestion saine et équitable du troupeau ;

CONSIDÉRANT QU'un plan de gestion devrait être révisé annuellement en prenant en considération plusieurs facteurs déterminants entre autres la quantité de neige reçue et la coupe forestière de la dernière année ;

CONSIDÉRANT QUE le ministre de la Faune, des forêts et des Parcs a le pouvoir discrétionnaire selon le 3^e alinéa de l'article 55 de la *loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (chap. a-18.1) d'inviter à la table de gestion intégrée des ressources et du territoire, toute personne ou tout organisme qu'il estime nécessaire ;

Proposé par : Francis Lacelle

Appuyé par : Gilles Sénécal

Il est résolu :

- **QUE** la municipalité de Saint-Michel-des-Saints appuie l'organisme Unis Pour la Faune (UPF) et se joint à eux pour demander au ministère de la Faune, des forêts et des Parcs (MFFP) d'étendre l'expérimentation de la restriction de la taille légale des bois (RTLB) chez le cerf de virginie sur tout le territoire Québécois.
- **QUE** le plan de gestion actuel du cerf de Virginie (2020-2027) du MFFP soit révisé tous les ans.

- **QUE** la table de direction de l'organisme Unis Pour la Faune (UPF) soit dorénavant invitée à la *Table de gestion intégrée des ressources et du territoire*.

Adopté à l'unanimité

14.3. Désignation des endroits d'affichage – Avis publics

0054-2021

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Gilles Sénécal

Il est résolu qu'en vertu des dispositions de l'article 431 du code municipal du Québec, le conseil détermine les deux endroits suivants où seront affichés les avis publics de la municipalité : le babillard extérieur de la mairie et le babillard à l'intérieur de la caisse populaire Desjardins. Tous les avis sont également publiés sur le site Internet de la municipalité.

Adopté à l'unanimité

15. Période de questions

16. Levée de l'assemblée

0055-2021

Proposé par : Richard Gilbert

Appuyé par : Francis Lacelle

La séance est levée à : 20 H 32

Adopté à l'unanimité.

Réjean Gouin
Maire

Sébastien Gariépy
Directeur général / secrétaire trésorier